

Ribaforce® Les Produits pour la production rentable et durable



La gamme de produits RIBAFORCE introduit des principes naturels dans les pratiques culturales des plantes, dans le but d'augmenter et de maintenir la santé des sols :

- Grâce à un soutien ciblé d'une **Rhizosphère** saine : en effet, dans la zone racinaire ont lieu des interactions physiques et chimiques qui favorisent la résistance induite des plantes.
- Grâce à un soutien ciblé des Micro-organismes bénéfiques qui, par leur activité sur les substrats organiques et minéraux du sol, assurent la bonne biodisponibilité des nutriments.

Grace à plusieurs actions positives, la croissance des plantes est grandement renforcée!

Ribaforce® N10-P5 CaO 8

- > Engrais sous forme de pellets de 4mm de diamètre.
- Contenant 75% de matière organique, ils constituent une riche source d'azote organique d'origine animale, naturellement pourvue de CaO.
- > Approuvé pour la production en agriculture biologique, contrôlée et certifié par le FIBL.
- Nutriments rapidement assimilables, sans risques pour les cultures
- ➤ Durée de minéralisation: 2 à 10 semaines (C/N 3,75).
- > Epandage facile, par les machines traditionnelles et épandeurs centrifuges.

Mode d'application et caractéristiques :

Maraîchage: Fertilisation de base ou apports complémentaires suivant les besoin des cultures Grandes cultures: Fertilisation de base ou apports complémentaires en céréales, cultures sarclées etc.

Caractéristiques et réactivité de l'engrais:

Selon les conditions météorologique et l'humidité du sol, les premiers effets se remarquent après une à deux semaines. Il est conseiller d'enfouir légèrement le produit après épandage, par exemple via une Herse étrille.

Informations et teneurs garanties:

Engrais organique azoté

75% substances organiques (MO) 10% N dont 9,5% sous forme organique 5% P2O5 sous forme organique

Poids net: 500 kg

Composition: 100% Poudre de viande de catégorie C2, stérilisée selon R(CE) 1069/2009

Précautions d'usage: Stocker au sec. Engrais et amendements organiques: l'accès aux terres est interdit aux animaux d'élevage pendant 21 jours au moins après utilisation sur les terres. Engrais et amendements organiques non destinés à fertiliser les prairies auxquelles les animaux ont accès. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Pour le traitement des emballages vides, veuillez suivre les consignes locales. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à votre conseiller de vente.